

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2022-140

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2022

Sommaire

DDTM / SEBF

27-2022-08-18-00002 - 2022-212_Arrêté préfectoral portant modification de 2 annexes de l'arrêté cadre sécheresse DDTM/SEBF/2022-058 du 16-05-22-1 (20 pages)

Page 3

DDTM de l'Eure / Service Connaissance des Territoires, Sécurité Routière, Défense/Bureau Education Routière

27-2022-08-17-00004 - Arrêté SCTSRD/BER27/22/001 portant renouvellement de l'agrément CF BLANCHARD (2 pages)

Page 24

27-2022-08-18-00001 - Arrêté SCTSRD/BER27/22/002 portant retrait d'autorisation d'enseigner MORCHOINE Manuella (2 pages)

Page 27

Préfecture de l'Eure / Direction des sécurités

27-2022-08-16-00004 - Arrêté habilitant monsieur Christian FLINOIS à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie (2 pages)

Page 30

27-2022-08-16-00005 - Arrêté portant publication de la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie (4 pages)

Page 33

DDTM

27-2022-08-18-00002

2022-212_Arrêté préfectoral portant
modification de 2 annexes de l'arrêté cadre
sécheresse DDTM/SEBF/2022-058 du 16-05-22-1



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de l'Eure

ARRÊTÉ DDTM/SEBF-2022-212 portant modification de deux annexes de l'arrêté cadre sécheresse DDTM/SEBF/2022-058 du 16 mai 2022

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 211-3 et R 211-66 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 23 mars 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté du 4 novembre 2021 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur départemental adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer

VU le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté DCAT/SJIPE-2022-014 du 22 février 2022 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011 portant répartition des compétences entre les services de l'État dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;

VU l'arrêté n° DDTM/SEBF/2022-58 du 16 mai 2022 définissant les seuils en cas de sécheresse dans le département de l'Eure et les mesures coordonnées de surveillance, de limitations ou d'interdictions provisoires des usages de l'eau ;

Considérant

- que l'arrêté du 16 mai 2022 susvisé comporte plusieurs annexes descriptives dont une relative à la liste des communes concernées par zones sécheresse, ensuite réutilisée dans les arrêtés particuliers de prise de mesures ;

- qu'il est apparu deux erreurs matérielles, l'une de numérotation de l'annexe 2a détaillant le découpage des zones sécheresse qui figure comme 2b avec la présence du piézomètre de Coulonges intitulé à tort Sylvain-les-Moulins et l'autre sur la liste des communes de l'annexe 2b où Marbois apparaît sur deux zones, dont celle de la Charentonne qui est sans objet puisque figurant déjà sur la bonne zone de l'Iton aval ;

- que par cohérence, il apparaît nécessaire de remettre à jour ces deux annexes.

SUR proposition du directeur départemental adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer ;

A R R Ê T E

Article premier - Modification apportées

Les annexes 2a et 2b de l'arrêté DDTM/SEBF/2022-058 du 16 mai 2022 sont remplacées par celles annexées au présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Eure.

Toutes les autres dispositions de l'arrêté DDTM/SEBF/2022-058 du 16 mai 2022 demeurent.

Article 2 - Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 5 du code de justice administrative, la présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois qui suit sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure ou hiérarchique auprès du ministre de la Transition Écologique et Solidaire dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément à l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, toute décision administrative peut faire l'objet, dans le délai imparti pour l'introduction d'un recours contentieux, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.

Lorsque dans le délai initial du recours contentieux ouvert à l'encontre de la décision, sont exercés contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique, le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et l'autre rejetés.

Article 3 - Publicité et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr>).

Il est également versé sur le site national PROPLUVIA (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/recherche-particulier>).

Il sera affiché à titre informatif dans toutes les mairies de l'Eure pendant toute sa durée de validité.

Article 4 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et les maires des communes de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- M. le directeur de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- M. le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ;
- Mme la directrice territoriale et maritime Seine Aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;
- Mme la directrice de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- M. le directeur départemental de la protection des populations ;
- M. le directeur départemental de la direction de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- M. le président du conseil départemental de l'Eure ;
- MM. les représentants du comité ressource en eau de l'Eurel ;
- MM. les présidents de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre, de l'Iton et de la Risle.

Évreux, le **18 AOUT 2022**

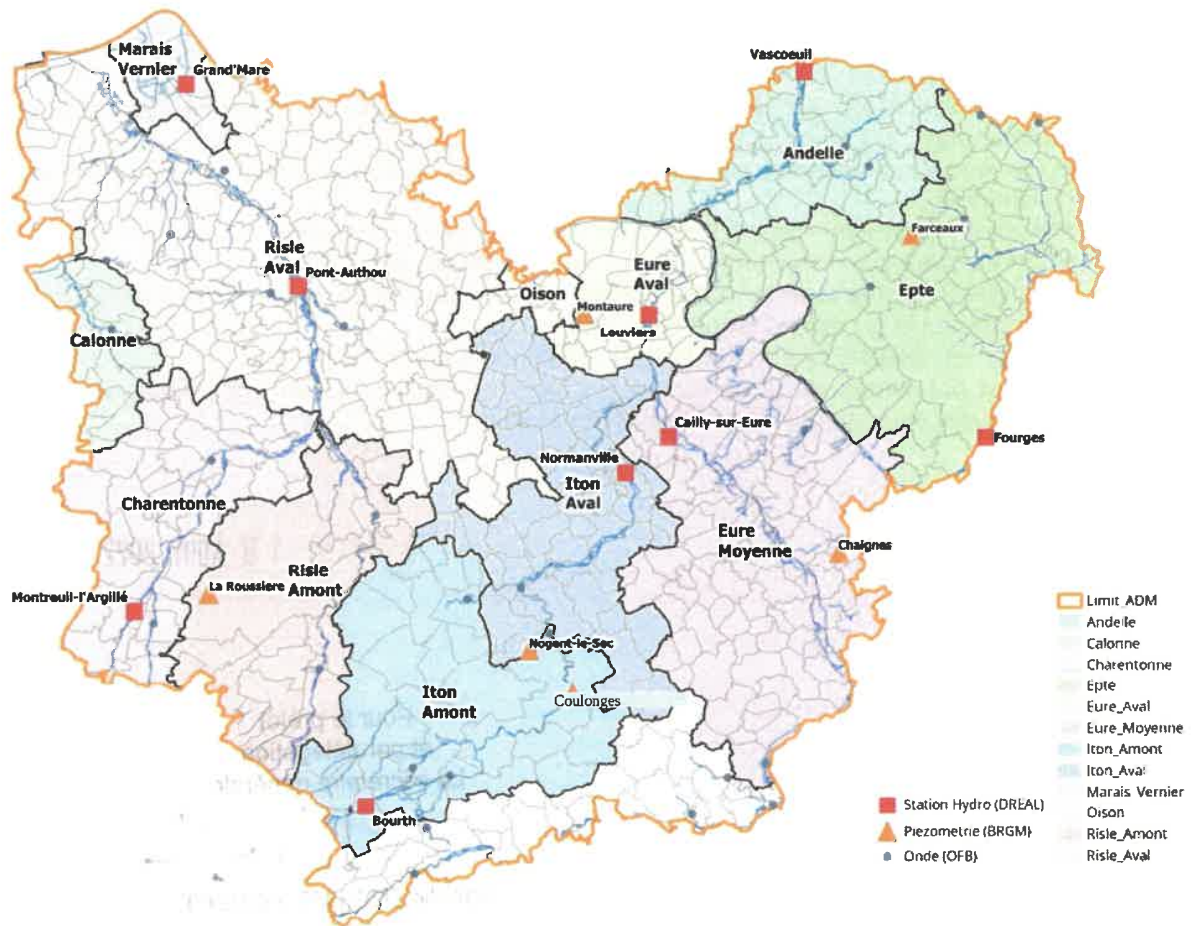
Pour le préfet
et par délégation
La secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET

**ANNEXE 2a de l'arrêté cadre DDTM/SEBF/2022-058
modifiée par l'arrêté DDTM/SEBF/2022-212**

ZONES SECHERESSE et DISPOSITIFS DE SUIVI



Zone sécheresse Avre



**ANNEXE 2b de l'arrêté cadre DDTM/SEBF/2022-058
modifiée par l'arrêté DDTM/SEBF/2022-212**

LISTE DES COMMUNES PAR ZONES SECHERESSE

ANDELLE	
NOM_COM	INSEE
Alizay	27008
Amfreville-les-Champs	27012
Bacqueville	27034
Beauficel-en-Lyons	27048
Bourg-Beaudouin	27104
Charleval	27151
Coudray	27176
Douville-sur-Andelle	27205
Fleury-la-Forêt	27245
Fleury-sur-Andelle	27246
Flipou	27247
Igoville	27348
La Neuve-Grange	27430
Le Manoir	27386
Le Tronquay	27664
Les Hogues	27338
Letteguives	27366
Lilly	27369
Lisors	27370
Lorleau	27373
Lyons-la-Forêt	27377
Ménesqueville	27396
Mesnil-Verclives	27407
Perriers-sur-Andelle	27453
Perruel	27454
Pîtres	27458
Pont-Saint-Pierre	27470
Puchay	27480
Radepont	27487
Renneville	27488
Romilly-sur-Andelle	27493
Rosay-sur-Lieure	27496
Saussay-la-Campagne	27617
Touffreville	27649
Val d'Orger	27294

Vandrimare	27670
Vascoëuil	27672

EPTE	
NOM_COM	INSEE
Amécourt	27010
Amfreville-sous-les-Monts	27013
Andé	27015
Authevernes	27026
Bazincourt-sur-Epte	27045
Bernouville	27059
Bézu-la-Forêt	27066
Bézu-Saint-Éloi	27067
Bois-Jérôme-Saint-Ouen	27072
Bosquentin	27094
Bouafles	27097
Bouchevilliers	27098
Château-sur-Epte	27152
Chauvincourt-Provemont	27153
Connelles	27168
Courcelles-sur-Seine	27180
Cuverville	27194
Dangu	27199
Daubeuf-près-Vatteville	27202
Doudeauville-en-Vexin	27204
Écouis	27214
Étrépagny	27226
Farceaux	27232
Frenelles-en-Vexin	27070
Gamaches-en-Vexin	27276
Gasny	27279
Gisors	27284
Giverny	27285
Guerny	27304
Guiseniers	27307
Hacqueville	27310
Harquency	27315
Hébécourt	27324
Hennezis	27329
Herqueville	27330
Heubécourt-Haricourt	27331
Heudicourt	27333
Heuqueville	27337

Houville-en-Vexin	27346
La Roquette	27495
Le Thil	27632
Le Thuit	27635
Les Andelys	27016
Les Thilliers-en-Vexin	27633
Longchamps	27372
Mainneville	27379
Martagny	27392
Mesnil-sous-Vienne	27405
Mézières-en-Vexin	27408
Morgny	27417
Mouflaines	27420
Muids	27422
Neaufles-Saint-Martin	27426
Nojeon-en-Vexin	27437
Notre-Dame-de-l'Isle	27440
Noyers	27445
Port-Mort	27473
Pressagny-l'Orgueilleux	27477
Richeville	27490
Saint-Denis-le-Ferment	27533
Sainte-Geneviève-lès-Gasny	27540
Sainte-Marie-de-Vatimesnil	27567
Sancourt	27614
Suzay	27625
Tilly	27644
Vatteville	27673
Vesly	27682
Vexin-sur-Epte	27213
Vézillon	27683
Villers-en-Vexin	27690

OISON	
NOM_COM	INSEE
Amfreville-Saint-Amand	27011
Fouqueville	27261
La Harengère	27313
La Haye-Malherbe	27322
La Saussaye	27616
Le Bec-Thomas	27053
Saint-Cyr-la-Campagne	27529
Saint-Didier-des-Bois	27534
Saint-Germain-de-Pasquier	27545
Saint-Ouen-de-Pontcheuil	27579
Vraiville	27700

EURE AVAL	
NOM_COM	INSEE
Crasville	27184
Criquebeuf-sur-Seine	27188
Heudebouville	27332
Incarville	27351
La Haye-le-Comte	27321
Le Mesnil-Jourdain	27403
Le Vaudreuil	27528
Léry	27365
Les Damps	27196
Louviers	27375
Martot	27394
Pinterville	27456
Pont-de-l'Arche	27469
Porte-de-Seine	27471
Poses	27474
Quatremare	27483
Saint-Étienne-du-Vauvray	27537
Saint-Pierre-du-Vauvray	27598
Surtauville	27623
Surville	27624
Terres de Bord	27412
Val-de-Reuil	27701
Vironvay	27697

EURE MOYENNE	
NOM_COM	INSEE
Aigleville	27004
Ailly	27005
Angerville-la-Campagne	27017
Autheuil-Authouillet	27025
Bois-le-Roi	27073
Boisset-les-Prévanches	27076
Boncourt	27081
Bretagnolles	27111
Breuilpont	27114
Bueil	27119
Caillouet-Orgeville	27123
Cailly-sur-Eure	27124
Chaignes	27136
Chambray	27140
Champenard	27142
Champigny-la-Futelaye	27144
Cierrey	27158
Clef Vallée d'Eure	27191
Croisy-sur-Eure	27190
Croth	27193
Dardez	27200
Douains	27203
Émalleville	27216
Épieds	27220
Ézy-sur-Eure	27230
Fains	27231
Fontaine-Bellenger	27249
Fontaine-sous-Jouy	27254
Foucrainville	27259
Fresney	27271
Gadencourt	27273
Gaillon	27275
Garennnes-sur-Eure	27278
Gauciel	27280
Guichainville	27306
Hardencourt-Cocherel	27312
Hécourt	27326
Heudreville-sur-Eure	27335
Houlbec-Cocherel	27343
Irreville	27353

Ivry-la-Bataille	27355
Jouy-sur-Eure	27358
Jumelles	27360
L'Habit	27309
La Baronnie	27277
La Boissière	27078
La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	27147
La Chapelle-Longueville	27554
La Couture-Boussey	27183
La Forêt-du-Parc	27256
La Heunière	27336
La Trinité	27659
Le Cormier	27171
Le Plessis-Hébert	27465
Le Val d'Hazey	27022
Le Val-David	27668
Le Vieil-Évreux	27684
Les Authieux	27027
Les Trois Lacs	27058
Lignerolles	27368
Marcilly-sur-Eure	27391
Ménilles	27397
Mercey	27399
Merey	27400
Miserey	27410
Mouettes	27419
Mousseaux-Neuville	27421
Neuilly	27429
Pacy-sur-Eure	27448
Prey	27478
Reuilly	27489
Rouvray	27501
Saint-André-de-l'Eure	27507
Saint-Aubin-sur-Gaillon	27517
Saint-Étienne-sous-Bailleul	27539
Saint-Germain-de-Fresney	27544
Saint-Julien-de-la-Liègue	27553
Saint-Laurent-des-Bois	27555
Saint-Luc	27560
Saint-Marcel	27562
Saint-Pierre-de-Bailleul	27589
Saint-Pierre-la-Garenne	27599

Saint-Vigor	27611
Saint-Vincent-des-Bois	27612
Sainte-Colombe-près-Vernon	27525
Sassey	27615
Serez	27621
Vaux-sur-Eure	27674
Vernon	27681
Villegats	27689
Villers-sur-le-Roule	27691
Villez-sous-Bailleul	27694
Villiers-en-Désœuvre	27696

ITON AVAL	
NOM_COM	INSEE
Acquigny	27003
Amfreville-sur-Iton	27014
Arnières-sur-Iton	27020
Aulnay-sur-Iton	27023
Aviron	27031
Bacquepuis	27033
Bérengeville-la-Campagne	27055
Berville-la-Campagne	27063
Brosville	27118
Canappeville	27127
Caugé	27132
Cesseville	27135
Chambois	27032
Champ-Dolent	27141
Chavigny-Bailleul	27154
Claville	27161
Crestot	27185
Criquebeuf-la-Campagne	27187
Daubeuf-la-Campagne	27201
Écauville	27212
Ecquetot	27215
Émanville	27217
Évreux	27229
Fauville	27234
Faverolles-la-Campagne	27235
Ferrières-Haut-Clocher	27238
Feuguerolles	27241
Gaudreville-la-Rivière	27281

Gauville-la-Campagne	27282
Glisolles	27287
Gravigny	27299
Grossœuvre	27301
Hectomare	27327
Hondouville	27339
Houetteville	27342
Huest	27347
La Bonneville-sur-Iton	27082
La Croisille	27189
La Vacherie	27666
Le Boulay-Morin	27099
Le Mesnil-Fuguet	27401
Le Plessis-Grohan	27464
Le Val-Doré	27447
Les Baux-Sainte-Croix	27044
Les Ventes	27678
Mandeville	27382
Marbeuf	27389
Nogent-le-Sec	27436
Normanville	27439
Parville	27451
Portes	27472
Quittebeuf	27486
Sacquenville	27504
Saint-Aubin-d'Écrosville	27511
Saint-Germain-des-Angles	27546
Saint-Martin-la-Campagne	27570
Saint-Sébastien-de-Morsent	27602
Tourneville	27652
Venon	27677
Villettes	27692

ITON AMONT	
NOM_COM	INSEE
Beaubray	27047
Bémécourt	27054
Bois-Arnault	27069
Bourth	27108
Breteuil	27112
Burey	27120
Chaise-Dieu-du-Theil	27137

Chéronvilliers	27156
Collandres-Quincarnon	27162
Conches-en-Ouche	27165
Le Fidelaire	27242
Le Lesme	27565
Les Baux-de-Breteuil	27043
Louversey	27374
Marbois	27157
Mesnils-sur-Iton	27198
Nagel-Sééz-Mesnil	27424
Saint-Élier	27535
Sainte-Marie-d'Attez	27578
Sainte-Marthe	27568
Sébécourt	27618
Sylvains-Lès-Moulins	27693
Tilleul-Dame-Agnès	27640
Verneuil d'Avre et d'Iton (ex commune de Verneuil)	27679

CALONNE	
NOM_COM	INSEE
Asnières	27021
Bailleul-la-Vallée	27035
Barville	27042
Cormeilles	27170
Drucourt	27207
Fontaine-la-Louvet	27252
Fresne-Cauverville	27269
La Chapelle-Hareng	27149
Le Bois-Hellain	27071
Le Planquay	27462
Les Places	27459
Morainville-Jouveaux	27415
Piencourt	27455
Saint-Aubin-de-Scellon	27512
Saint-Pierre-de-Cormeilles	27591
Saint-Sylvestre-de-Cormeilles	27605
Thiberville	27629

CHARENTONNE	
NOM_COM	INSEE
Bernay	27056
Bournainville-Faverolles	27106
Brogie	27117
Caorches-Saint-Nicolas	27129
Capelle-les-Grands	27130
Chamblac	27138
Corneville-la-Fouquetière	27173
Courbépine	27179
Duranville	27208
Ferrières-Saint-Hilaire	27239
Fontaine-l'Abbé	27251
Grand-Camp	27295
La Chapelle-Gauthier	27148
La Goulafrière	27289
La Trinité-de-Réville	27660
Le Theil-Nolent	27627
Malouy	27381
Mélicourt	27395
Menneval	27398
Montreuil-l'Argillé	27414
Notre-Dame-du-Hamel	27442
Plainville	27460
Plasnes	27463
Saint-Agnan-de-Cernières	27505
Saint-Aubin-du-Thenney	27514
Saint-Denis-d'Augerons	27530
Saint-Germain-la-Campagne	27547
Saint-Jean-du-Thenney	27552
Saint-Laurent-du-Tencement	27556
Saint-Léger-de-Rôtes	27557
Saint-Mards-de-Fresne	27564
Saint-Martin-du-Tilleul	27569
Saint-Pierre-de-Cernières	27590
Saint-Victor-de-Chrétienville	27608
Saint-Vincent-du-Boulay	27613
Serquigny	27622
Treis-Sants-en-Ouche	27516
Valailles	27667
Verneusses	27680

RISLE AVAL	
NOM_COM	INSEE
Aclou	27001
Aizier	27006
Appeville-Annebault	27018
Authou	27028
Barneville-sur-Seine	27039
Bazoques	27046
Bernienville	27057
Berthouville	27061
Berville-sur-Mer	27064
Beuzeville	27065
Boisney	27074
Boissey-le-Châtel	27077
Boissy-Lamberville	27079
Bonneville-Aptot	27083
Bosgouet	27091
Bosrobert	27095
Bosroumois	27090
Boulleville	27100
Bouquetot	27102
Bourg-Achard	27103
Bourneville-Sainte-Croix	27107
Bray	27109
Brestot	27110
Brétigny	27113
Brionne	27116
Calleville	27125
Campigny	27126
Caumont	27133
Cauverville-en-Roumois	27134
Colletot	27163
Combon	27164
Condé-sur-Risle	27167
Conteville	27169
Corneville-sur-Risle	27174
Crosville-la-Vieille	27192
Écaquelon	27209
Écardenville-la-Campagne	27210
Épaignes	27218
Épégard	27219

Épreville-en-Lieuvain	27222
Épreville-près-le-Neubourg	27224
Étréville	27227
Éturqueraye	27228
Fatouville-Grestain	27233
Fiquefleur-Équainville	27243
Flancourt-Crescy-en-Roumois	27085
Folleville	27248
Fort-Moville	27258
Foulbec	27260
Franqueville	27266
Freneuse-sur-Risle	27267
Giverville	27286
Glos-sur-Risle	27288
Goupil-Othon	27290
Grand Bourgtheroulde	27105
Graveron-Sémerville	27298
Harcourt	27311
Hauville	27316
Hecmanville	27325
Heudreville-en-Lieuvain	27334
Honguemare-Guenouville	27340
Illeville-sur-Montfort	27349
Iville	27354
La Chapelle-Bayvel	27146
La Haye-Aubrée	27317
La Haye-de-Calleville	27318
La Haye-de-Routot	27319
La Haye-du-Theil	27320
La Lande-Saint-Léger	27361
La Neuville-du-Bosc	27432
La Noë-Poulain	27435
La Poterie-Mathieu	27475
La Pyle	27482
La Trinité-de-Thouberville	27661
Le Bec-Hellouin	27052
Le Bosc du Theil	27302
Le Favril	27237
Le Landin	27363
Le Mesnil-Saint-Jean	27541
Le Neubourg	27428
Le Plessis-Sainte-Opportune	27466

Le Thuit de l'Oison	27638
Le Tilleul-Lambert	27641
Le Torpt	27646
Le Tremblay-Omonville	27658
Le Troncq	27663
Les Monts du Roumois	27062
Les Préaux	27476
Lieurey	27367
Livet-sur-Authou	27371
Malleville-sur-le-Bec	27380
Manneville-la-Raoult	27384
Manneville-sur-Risle	27385
Martainville	27393
Montfort-sur-Risle	27413
Morsan	27418
Nassandres sur Risle	27425
Neuville-sur-Authou	27433
Noards	27434
Notre-Dame-d'Épine	27441
Ormes	27446
Pont-Audemer	27467
Pont-Authou	27468
Rouge-Perriers	27498
Rougemontiers	27497
Routot	27500
Saint-Benoît-des-Ombres	27520
Saint-Christophe-sur-Condé	27522
Saint-Cyr-de-Salerno	27527
Saint-Denis-des-Monts	27531
Saint-Éloi-de-Fourques	27536
Saint-Étienne-l'Allier	27538
Saint-Georges-du-Vièvre	27542
Saint-Grégoire-du-Vièvre	27550
Saint-Léger-du-Gennetey	27558
Saint-Maclou	27561
Saint-Mards-de-Blacarville	27563
Saint-Martin-Saint-Firmin	27571
Saint-Meslin-du-Bosc	27572
Saint-Ouen-de-Thouberville	27580
Saint-Ouen-du-Tilleul	27582
Saint-Paul-de-Fourques	27584
Saint-Philbert-sur-Boissey	27586

Saint-Philbert-sur-Risle	27587
Saint-Pierre-de-Salerno	27592
Saint-Pierre-des-Fleurs	27593
Saint-Pierre-des-Ifs	27594
Saint-Pierre-du-Bosguérard	27595
Saint-Pierre-du-Val	27597
Saint-Samson-de-la-Roque	27601
Saint-Siméon	27603
Saint-Sulpice-de-Grimbouville	27604
Saint-Symphorien	27606
Saint-Victor-d'Épine	27609
Sainte-Colombe-la-Commanderie	27524
Sainte-Opportune-du-Bosc	27576
Selles	27620
Thénouville	27089
Thibouville	27630
Thierville	27631
Tocqueville	27645
Tournedos-Bois-Hubert	27650
Tourville-la-Campagne	27654
Tourville-sur-Pont-Audemer	27655
Toutainville	27656
Triqueville	27662
Trouville-la-Haule	27665
Valletot	27669
Vannecrocq	27671
Vieux-Port	27686
Villez-sur-le-Neubourg	27695
Vitot	27698
Voiscreville	27699

RISLE AMONT	
NOM_COM	INSEE
Ambenay	27009
Barc	27037
Barquet	27040
Beaumont-le-Roger	27051
Beaumontel	27050
Bois-Anzeray	27068
Bois-Normand-près-Lyre	27075
Chambord	27139
Grosley-sur-Risle	27300
Juignettes	27359
La Ferrière-sur-Risle	27240
La Haye-Saint-Sylvestre	27323
La Houssaye	27345
La Neuve-Lyre	27431
La Vieille-Lyre	27685
Launay	27364
Le Noyer-en-Ouche	27444
Les Bottereaux	27096
Mesnil-en-Ouche	27049
Mesnil-Rousset	27404
Neaufles-Auvergny	27427
Romilly-la-Puthenaye	27492
Rugles	27502
Saint-Antonin-de-Sommaire	27508

MARAIS VERNIER	
NOM_COM	INSEE
Bouquelon	27101
Le Perrey	27263
Marais-Vernier	27388
Quillebeuf-sur-Seine	27485
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	27518
Sainte-Opportune-la-Mare	27577

AVRE AVAL	
NOM_COM	INSEE
Coudres	27177
Courdemanche	27181
Droisy	27206
Illiers-l'Évêque	27350
La Madeleine-de-Nonancourt	27378
Louye	27376
Marcilly-la-Campagne	27390
Mesnil-sur-l'Estrée	27406
Moisville	27411
Muzy	27423
Nonancourt	27438
Saint-Georges-Motel	27543
Saint-Germain-sur-Avre	27548

AVRE AMOYEN	
NOM_COM	INSEE
Acon	27002
Breux-sur-Avre	27115
Courteilles	27182
L'Hosmes	27341
Piseux	27457
Tillières-sur-Avre	27643

AVRE AMONT	
NOM_COM	INSEE
Armentières-sur-Avre	27019
Bâlines	27036
Chennebrun	27155
Gournay-le-Guérin	27291
Les Barils	27038
Mandres	27383
Pullay	27481
Saint-Christophe-sur-Avre	27521
Saint-Victor-sur-Avre	27610
Verneuil d'Avre et d'Iton ((ex commune de Francheville)	27679

DDTM de l'Eure

27-2022-08-17-00004

Arrêté SCTSRD/BER27/22/001 portant
renouvellement de l'agrément CF BLANCHARD



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure

Arrêté SCTSRD/BER27/22/001 portant renouvellement de l'agrément d'une auto-école

- **VU** le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2,
- **VU** le décret du 16 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure,
- **VU** l'arrêté DRLP/2B/17-027-0017A portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du Premier Ministre du 4 novembre 2021 nommant Monsieur Dominique ETIENNE en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **VU** l'arrêté n° DCAT/SJIPE-2022-20 du 10 juin 2022 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Dominique ETIENNE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure,
- **VU** la décision n° DDTM/2022-003 du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure du 14 juin 2022 donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,

Considérant la demande de renouvellement présentée par Monsieur Romain BLANCHARD afin d'obtenir le renouvellement de cette autorisation visant à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,

A R R E T E

Article premier : Monsieur Romain BLANCHARD est autorisé à exploiter, sous le n° **E 17 027 0017 0** un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «CENTRE DE FORMATION BLANCHARD EVREUX» et situé 248 rue Alfred Nobel 27000 EVREUX.

Article 2 : cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 : l'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

- l'apprentissage traditionnel de la conduite des catégories **BE / C / CE / D / D1 / DE / D1E**

Article 4 : le présent agrément n'est valable que pour le titulaire de l'agrément, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel susvisé.

Article 5 : pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : l'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 7 : le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

Article 8 : le présent arrêté peut-être contesté dans les 2 mois à compter de la date de notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- par recours hiérarchique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de 2 mois vaut rejet implicite, qui peut à son tour être contesté devant le tribunal administratif de Rouen.

Article 9 : la secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Romain BLANCHARD.

Évreux, le 17 août 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer,
et par subdélégation

la cheffe du service connaissance des
territoires, sécurité routière, défense

Astrid ERENATI

DDTM de l'Eure

27-2022-08-18-00001

Arrêté SCTSRD/BER27/22/002 portant retrait
d'autorisation d'enseigner MORCHOINE
Manuella



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Arrêté SCTSRD/BER27/22/002 portant retrait d'autorisation d'enseigner

- **VU** le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5 à R.212-1 à R.212-6,
- **VU** le décret du 16 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et à la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du Premier Ministre du 4 novembre 2021 nommant Monsieur Dominique ETIENNE en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **VU** l'arrêté n° DCAT/SJIPE-2022-20 du 10 juin 2022 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Dominique ETIENNE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure,
- **VU** la décision n° DDTM/2022-003 du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure du 14 juin 2022 donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,
- **VU** l'autorisation d'enseigner n° **A 12 027 0023 0** délivrée le 1^{er} septembre 2017 à Madame Manuella MORCHOINE,

Considérant que Madame Manuella MORCHOINE a fait l'objet d'une procédure contradictoire de retrait d'autorisation d'enseigner le 19 juillet 2022,

Sur proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,

A R R E T E

Article premier : l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° **A 12 027 0023 0**, délivrée à Madame Manuella MORCHOINE, le 1^{er} septembre 2017 est retirée.

1 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1 avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 Évreux Cedex tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

Article 2 : la présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service concerné.

Article 3 : le présent arrêté peut-être contesté dans les 2 mois à compter de la date de notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- par recours hiérarchique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de 2 mois vaut rejet implicite, qui peut à son tour être contesté devant le tribunal administratif de Rouen.

Article 4 : la secrétaire générale de la préfecture et le directeur adjoint des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Manuella MORCHOINE.

Évreux, le 18 août 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer,
et par subdélégation

la cheffe du service connaissance des
territoires, sécurité routière, défense

Astrid ERENATI

Préfecture de l'Eure

27-2022-08-16-00004

Arrêté habilitant monsieur Christian FLINOIS à
dispenser la formation des propriétaires ou
détenteurs de chiens de 1ère et 2 ème catégorie



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de l'Eure
Cabinet du préfet
Direction des sécurités

Arrêté n° D3 BPA 22 0373 habilitant monsieur Christian FLINOIS à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-11 et suivants et R. 211-5-3 et suivants,

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 portant délégation de signature en matière administrative à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

VU la demande d'habilitation complète transmise par monsieur Christian FLINOIS le 9 août 2022,

VU l'avis favorable du directeur départemental de la protection des populations émis le 12 août 2022,

Considérant que monsieur Christian FLINOIS justifie des qualifications et expériences reconnues dans le domaine de l'éducation canine et de la capacité à accueillir des groupes et à organiser des formations collectives,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Christian FLINOIS, né le 20 juillet 1969 à Douai (59), domicilié 27 rue de Pau 62790 LEFOREST, est habilité à dispenser dans le département de l'Eure la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R. 211-5-3 du code rural et de la pêche maritime.

Cette habilitation est valable pour une durée de cinq années, **soit jusqu'au 15 août 2027**, pour les formations dispensées, selon les sessions en présence des chiens : **au domicile des particuliers**.

ARTICLE 2 : Monsieur Christian FLINOIS est notamment tenu de respecter les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article

1 / 2

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime fixées par l'arrêté ministériel du 8 avril 2009. Il doit également respecter les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises conformément à l'arrêté ministériel du 8 avril 2009.


ARTICLE 3 : En cas de carence constatée dans les conditions de délivrance des formations, le retrait de l'agrément pourra être prononcé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et notifié à monsieur Christian FLINOIS.

Évreux, le 16 août 2022

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

A blue ink signature consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Isabelle DORLIAT-POUZET

Préfecture de l'Eure

27-2022-08-16-00005

Arrêté portant publication de la liste
départementale des personnes habilitées à
dispenser la formation des propriétaires ou
détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie

**Arrêté n° D3 BPA 22 0374 portant publication de la liste départementale
des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de
chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-11 et suivants et R. 211-5-3 et suivants,

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 portant délégation de signature en matière administrative à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

VU les arrêtés préfectoraux habilitant les personnes à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R Ê T E

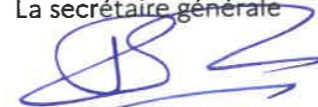
ARTICLE 1^{er} : La liste des formateurs habilités à dispenser la formation de maîtres de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et à délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime dans le département de l'Eure, est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° D3 BPA 22 0358 du 11 juillet 2022 portant publication de la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, est abrogé.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Eure.

Évreux, le 16 août 2022

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET

LISTE DES PERSONNES HABILITÉES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIÉTAIRES OU DÉTENTEURS DE CHIENS DE 1ère et 2ème CATEGORIE

ANNEXE DE L'ARRÊTE PRÉFECTORAL n° D3 BPA 22 0374 du 16 août 2022

ORGANISME	ADRESSE	MAIL	TELEPHONE	LIEUX DE FORMATION	DIPLOME, TITRE, QUALIFICATION DU FORMATEUR	DATE ET N° DE L'HABILITATION	VALIDITE DE L'HABILITATION
Monsieur Gary ALEXANDRE	12, rue Pierre Loli 95220 HERBLAY-SUR-SEINE	doglinefamily@gmail.com	06-88-70-99-36	Dans un lieu fixe situé 54 résidence Charles Yvelin à Courcelles-sur-Seine et au domicile des particuliers	Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.	9 décembre 2021 D3 BPA 21 0479	Jusqu'au 8 décembre 2026
Madame Méloïe BRULARD RENAUX	569, rue Saint-Ouen 76780 MORVILLE-SUR-ANDELLE	contact@canifein.fr	07-61-87-72-97	au domicile des particuliers	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques – Educateur canin	3 août 2021 D3 BPA 21 0315	Jusqu'au 2 août 2026
Madame Françoise CANTAT	20 rue André Chapart 78710 ROSNY-SUR-SEINE	fcantat@orange.fr	06-11-74-85-98	au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Educateur canin.	10 mars 2020 D3 BPA 20 0204	Jusqu'au 9 mars 2025
Monsieur Philippe CHEVALOT	310 rue du bocage 27800 Saint-Cyr-de-Salame	phii.dog@dbmail.com	06-60-14-29-61	au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Educateur canin.	18 novembre 2021 D3 BPA 21 0463	Jusqu'au 17 novembre 2026
Monsieur Emmanuel CORDIER	533 rue de l'Estuaire 27210 Saint-Sulpice-de-Grimbouville	manucordier@free.fr	06-43-92-23-39	dans un lieu fixe situé 533 route de l'Estuaire 27210 Saint-Sulpice-de-Grimbouville et au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Certificat d'études pour les sapsiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres. Educateur canin.	11 juillet 2022 D3 BPA 22 0357	Jusqu'au 10 juillet 2027
Monsieur Denis FLAMAND	54 rue Jean Béquet 27700 VEZILLON	Denis.flamand@orange.fr	06-38-47-99-48	dans un lieu fixe situé 54 rue Jean Béquet 27700 VEZILLON et au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	14 juin 2021 D3 BPA 21 0230	Jusqu'au 13 juin 2026
Monsieur Christian FLINOIS	27 rue de Pau 62790 LEFOREST	formation@kinfo.fr	06-22-79-05-23	au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques – Certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant – Certificat d'études pour les sapsiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres – Brevet de moniteur de Club délivré par la société centrale canine	16 août 2022 D3 BPA 22 0373	Jusqu'au 15 août 2027
Monsieur Patrice FOUCAULT	231 route de la Haye Mailherbe 27400 ACQUIGNY	clubcanin.foucault@wanadoo.fr	06-81-71-35-56	dans un lieu fixe situé 61, rue des Jones 27400 ACQUIGNY	Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine - Certificat de travail du SNPCC pour le dressage des chiens au mordant - Certificat de capacité du Ministère de l'Agriculture destiné au dressage de chiens au mordant	26 octobre 2020 D3 BPA 20 0432	Jusqu'au 25 octobre 2025
Madame Anne GIOVANNINI	7 rue de la Motte 60380 LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY	a.giovannini@wanadoo.fr	06-87-74-77-30	En présence des chiens et au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	22 juin 2018 D3/BPA/18/0240	Jusqu'au 22 juin 2023
Madame Alix GOUGEUIL	16 route d'Amberney 27160 LES BAUX-DE-BRETEUIL	lanoicecanine@gmail.com	06-99-80-62-74	dans un lieu fixe situé 16 route d'Amberney 27160 LES BAUX-DE-BRETEUIL et au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Brevet professionnel d'éducateur canin	27 mai 2021 D3 BPA 21 0220	Jusqu'au 26 mai 2026
Monsieur Smail HAMADACHE	6 rue du vieux château 95450 GOUZANGREZ	tondog.educ@gmail.com	07-82-92-41-63	au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Educateur canin.	4 décembre 2020 D3 BPA 20 0687	Jusqu'au 3 décembre 2025
Monsieur Sandric HUGUET	3 route de Coquerel 27110 CROSVILLE-LA-VIEILLE	educateur.respectdogs@gmail.com.	06-20-55-49-35	au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques- Educateur canin	14 juin 2021 D3 BPA 21 0229	Jusqu'au 13 juin 2026
Mademoiselle Virginie LESAGE	17 voie Garance, Appt 1003, 27100 Val-de-Reuil	canimalin27@gmail.com	06-52-22-00-95	dans un lieu fixe situé 26 avenue Winston Churchill 27400 LOUVIERS et au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Educateur comportementaliste canin.	15 avril 2021 D3 BPA 21 0066	Jusqu'au 14 avril 2026
Mademoiselle Sandrine NATAF	1 Ter rue des petits Clazaux 77540 CORPALAY	contact@chienchatmodemploi.com	06-64-64-28-86	au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques- Educateur canin-Certificat d'études pour les sapsiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	30 novembre 2020 D3 BPA 20 0452	Jusqu'au 29 novembre 2026
Mademoiselle Astris Juliette NOBINE	166, rue Blingue 27610 Romilly-sur-Andelle	dogswaypro@gmail.com	06-48-03-83-07	dans un lieu fixe situé 166 rue Blingue 27610 Romilly-sur-Andelle et au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	2 mai 2022 D3 BPA 22 0230	Jusqu'au 1 ^{er} mai 2027
Mademoiselle Sandra POMPIDOU	12 Bis route Nationale 27440 ECOUIS (Mussegros)		06-12-05-23-03	dans un lieu fixe situé à ECOUIS (Mussegros) et au domicile des particuliers, selon les sessions en présence des chiens	Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Comportementaliste canin.	24 novembre 2020 D3 BPA 20 0450	Jusqu'au 23 novembre 2026

Madame Rachel RICHARD	2, rue Dubosc 27440 MESNIL-VERCLIVES	lodyseee.ulysse@gmail.com	07.88.24.95.03	En présence des chiens et au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	13 juin 2018 D3/BPA/18/0224	Jusqu'au 13 juin 2023
Madame Rebecca ROUILLEAU	49 Bis rue des Essarts 78490 LES MESNULS	hopedogs78@gmail.com	06.10.30.78.49	au domicile des particuliers	Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Certificat d'études pour les Sapeurs au comportement canin et accompagnement des maîtres - Educateur canin	28 novembre 2019 D3 BPA 19 0754	Jusqu'au 27 novembre 2024
Madame Aurélie SAULOT	171 A impasse du Pollet 76730 AVREMESNIL	loulouand.co@free.fr	07.84.61.76.75	au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	6 août 2019 D3 BPA 19 0469	Jusqu'au 5 août 2024
Monsieur Jean-Daniel THEILLET	3 rue du champs de foire 91670 ANGERVILLE	jdformation19@gmail.com	06.81.16.42.96	En présence des chiens et au domicile des particuliers	Attestation de connaissances et de compétences pour le dressage de chiens au mordant. Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Educateur canin.	26 mars 2019 D3 BPA 19 0217	Jusqu'au 25 mars 2024
Madame Mégane THORLET	18 allée du Mont Planté 27190 GILSOLLES	thorlemegane@aol.fr	06.41.21.14.98	dans deux lieux fixes situés : salle des associations 27190 Le Fidelaire et Club Canin rue de la tranchée 27190 Le Fidelaire	Attestation de connaissance relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Educateur canin.	26 mars 2019 D3 BPA 19 0218	Jusqu'au 25 mars 2024
Madame Gilberte VALLER	33 route des Vallées 27250 NEAUFLES-AUVERGNY	la-harmonie@wanadoo.fr	02-32-33-42-37	dans un lieu fixe situé : 33 route des Vallées 27250 Neaufles-Auvergny et au domicile des particuliers	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et attestation de formation d'éducateur comportementaliste canin.	9 septembre 2019 D3 BPA 19 0506	Jusqu'au 8 septembre 2024
Madame Véronique VALY	Chemin dit de la Plaqueette 27300 BERNAY	autourduchien@gmail.com	06-08-17-57-16	au domicile des particuliers	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques- Diplôme d'université Relation homme-Animal-Certificat d'études pour les sapeurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	30 octobre 2018 D3 BPA 18 0473	Jusqu'au 30 octobre 2023